



## Fuite ballon d'eau chaude

-----  
Par Cloclo13

Bonsoir

Désolée je ne sais pas dans quelle catégorie mettre ma demande.

Je suis locataire et suite à une fuite du ballon d'eau chaude j' ai eu malheureusement une surconsommation (ma facture a plus que doublée)je suis retraitée avec des petits moyens, est ce que je peux demander au propriétaire de me faire un geste un éventuel remboursement car je n' y suis pour rien, c'est une ancienne maison de village.

D' avance je vous remercie pour votre réponse.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander. Mais rien dans la loi n'oblige le bailleur à vous rembourser.

Il faut surveiller régulièrement votre compteur pour éviter ce type de surprise désagréable.

-----  
Par Cloclo13

Merci pour votre réponse rapide.

Tel que je le connais malheureusement je ne vais même pas lui en parler.

Prenez soin de vous.

-----  
Par yapasdequoi

Il a quand même réparé la fuite ?

-----  
Par Cloclo13

Oui encore merci pour a vous.